

## RÉFORME DES RETRAITES : UN RECUL SANS PRÉCÉDENT

La réforme des retraites voulue par le gouvernement est tout sauf anodine. Contrairement aux réformes précédentes qui étaient paramétriques, celle-ci est systémique. L'objectif de maintenir un niveau de vie dans la continuité de la période travail étant abandonné, c'est un changement total de philosophie et c'est une volonté patronale qui ne date pas d'aujourd'hui :

« Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie. »

D. Kessler, ex vice-Pdt du MEDEF dans Challenges le 4 octobre 2007.

### Deux grandes ruptures de cette réforme systémique

**La première rupture** : le système actuel est à prestations définies. Les cotisations et le financement s'adaptent. Ce système garantit des droits.

La réforme en cours veut une inversion totale : Le système devient à cotisations définies (ne pouvant dépasser 14 % du PIB) : Les pensions s'ajustent.

**La seconde rupture** : Le système redistributif avec de nombreux dispositifs pour compenser les aléas d'une carrière devient un système contributif : les pensions ne peuvent être supérieures aux cotisations versées. On passe dans une logique d'épargne salariale.

### Des pensions en forte baisse

La pension de retraite ne serait plus calculée sur les 25 meilleures années, comme dans le privé ou sur les 6 derniers mois de traitement comme dans le public actuellement mais sur toute la carrière professionnelle, prenant ainsi en compte les « moins bonnes années » (petits boulots, temps partiel, etc...).

Avec le système actuel et afin d'éviter une minoration du montant de la retraite, ces « moins bonnes » années sont prises en compte pour la durée de cotisation, mais sont écartées du calcul de la retraite. Avec la retraite par points, ces années auront un impact catastrophique sur le montant de la retraite.

Par ailleurs, l'objectif de ne pas dépasser les 14% de part du PIB pour les retraites sera inscrit dans la loi. Peu importe que le PIB stagne et que le nombre de salariés de plus de 65 ans explose. Peu importe qu'une crise financière telle celle des sub-primes, que de nombreux économistes prévoient à nouveau, survienne et affecte considérablement le PIB.



### Un montant non prévisible et instable

Chaque salarié devra cumuler des points tout au long de sa carrière qui se transformeront en pension en fonction de la valeur du point lors du départ à la retraite.

Cette valeur du point ne sera pas stable et pourra varier chaque année en fonction de la conjoncture économique ou démographique car c'est elle qui garantira l'équilibre financier du système.

De fait le montant de la pension ne pourra être connu qu'au moment du départ à la retraite en fonction de la valeur du point du moment. Ceci permettra aux gouvernements une baisse automatique des pensions sans réforme.

***La réforme Macron c'est la fin d'un système qui nous garantit des droits ! Le montant de la pension va devenir une variable d'ajustement du système.***

## Un âge de départ à la retraite repoussé

Vous l'aurez bien compris, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose dans un régime par points avec un âge pivot à 64 ans avec décote et surcote. Le but est simple : que les salariés ne partent pas avant cet âge pivot de 64 ans et soient même incités à partir plus tard. Et les dernières annonces de Macron n'y changent rien, l'objectif reste le même. Entre la prise en compte de l'intégralité de la carrière et les variations du point, les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard pour avoir un minimum de pension pour vivre.

## Des périodes assimilées telles la maternité, la maladie, l'invalidité, le chômage, réduites significativement

Ces périodes dites assimilées sont actuellement des périodes cotisées et visent à neutraliser les aléas de la vie...

Ces périodes, prises en compte dans le régime actuel, sont remises en question dans un régime par points. En clair, certaines périodes disparaîtront comme les 8 trimestres de majoration pour enfants quant aux autres il faudra remplir des critères limitatifs, comme être en arrêt depuis au moins 30 jours pour la maladie, ce qui exclura une grande partie des bénéficiaires actuels.

[Infographie sur les retraites](#) (site Fédération des Finances CGT)

Pour la fonction publique, contrairement au départ anticipé à la retraite pour invalidité qui existe dans le système actuel, rien n'est envisagé pour ce type de cas.

La philosophie est clairement assumée et martelée dans le rapport Delevoye : Il n'y aura pas de points gratuits !

## Danger d'une retraite par capitalisation

Le budget des retraites, quasiment équivalent à celui de l'État échappe aujourd'hui aux marchés financiers. Ce nouveau système, avec un régime par points, qui veut détruire les régimes existants conquis de hautes luttes, ouvrira la porte au marché des « complémentaires privées », la baisse des pensions obligeant inexorablement les salariés à se constituer une retraite par capitalisation avec tous les risques que cela comporte, (baisse de l'action, Krach boursier, détournement frauduleux...).

## D'autres perspectives sont possibles

Il est bon de savoir que ce projet peut et doit être combattu. Nos camarades belges se sont vus eux aussi confrontés à un projet similaire. Leur forte mobilisation, l'union syndicale et le rejet de la population a permis qu'il soit abandonné.

**Les propositions de la CGT visent à maintenir et à améliorer le système existant !**

***Ce projet n'est ni amendable, ni négociable, il doit être rejeté en masse par la mobilisation des salariés.***

**Comme en 1995, 2003, 2010, retrait pur et simple de ce projet !**